

**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe- GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n°21/2024 :****OBJET : Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'adjoints :**

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de NEGRONDES un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame TRONCHE Sylvie du poste de 3ème adjoint, il vous est proposé de porter à 4 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

*Votants :13*

*Pour :13*

*Contre :0*

*Abstention :0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 12/06/2024  
et de sa publication le 12/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n°22/2024 :**

**OBJET : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 21/2024 du 10 juin 2024 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 27/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 27 mai 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire.

Sinon ce n'est pas le cas, le nouvel adjoint élu en remplacement de celui qui avait cessé ses fonctions prend place au dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Article 1er** : Décide que l'adjoint à désigner occupera la place de 4<sup>ème</sup> adjoint, l'adjoint situé après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonte d'un cran.

**Article 2** : Procède à la désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

**AR Prefecture**

024-212403883-20240610-DELIBER 2024 DE  
Reçu le 12/06/2024

Est candidat : Katia CABAELLERO

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : 13 voix

**Article 3** : Mme Katia CABAELLERO est désignée en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 12/06/2024  
et de sa publication le 12/06/2024  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n° 23 /2024 :**

**Objet : Désignation élu référent sécurité routière**

Suite à la démission de Mme TRONCHE Sylvie, il convient d'élire de nouveau un référent Sécurité Routière afin de la remplacer.

Il est proposé Mme Katia CABALLERO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de ses membres, la nomination de Mme Katia CABALLERO comme élue référente à la Sécurité Routière.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

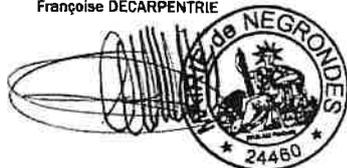
*Votants : 13*

*Pour : 13*

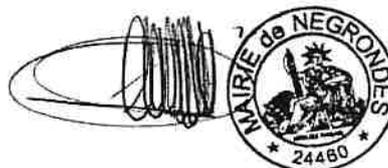
*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 12/06/2024  
et de sa publication le 12/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe- GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n° 24/2024 :**

**OBJET : Adhésion Association Périgord Rail Plus :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer de nouveau à l'Association Périgord Rail Plus.

La liste des services proposés est diverse, elle permettrait d'épauler les habitants de notre commune concernant :

-l'information sur la tarification (abonnement travail ou scolaire...)

-l'aide en cas de problèmes (retards, dédommagements...)

-le lien de notre site internet vers le leur pour connaître les horaires de la gare et de toutes les lignes TER de Dordogne, pour informer sur les travaux et les adaptations d'horaires que cela génère pour la gare de Négrondes.

L'association peut épauler également la collectivité pour la représenter dans les instances de concertation avec la Région ou la SNCF si aucun élu n'est disponible. Elle peut également fournir des détails sur le fonctionnement de ce mode de transport et notamment de notre ligne ainsi que les évolutions souhaitables et possibles de la desserte de Négrondes.

L'association peut intervenir dans le cadre de veille technique et législative sur la réglementation ferroviaire, mais également sur tout autre appui qui nous semblera utile.

Le montant de la cotisation est proportionnel au nombre d'habitant soit le montant de celle-ci est de 50€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite adhérer à l'Association Périgord Rail Plus, pour un montant de 50 €.

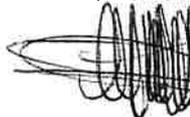
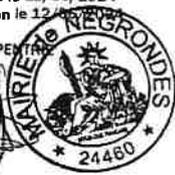
*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

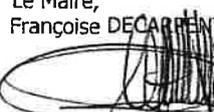
*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 12/06/2024  
et de sa publication le 12/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE




**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe- GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n° : 25/2024 :**

**Objet : Décision Modificative n°1 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une Décision Modificative afin de payer la note d'honoraire n°4 pour le marché du logement des Fours à chaux, il convient de rajouter au compte 2313 opération 202105 Réhabilitation logement Pradier la somme de 504 €.

Il convient de procéder à la DM telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
Dépense : 2313 - Constructions	504 €	
<b>Total Dépenses 2313 – Constructions</b>	<b>504 €</b>	
Dépense 2313 – Constructions - Opération 202104 Réhabilitation logement Pradier		504 €
<b>Total Dépenses 2313 Constructions- Opération 202104 Réhabilitation logement Pradier</b>		<b>504 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de **MODIFIER** les crédits budgétaires comme détaillés ci-dessus.

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 12/06/2024  
et de sa publication le 12/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n°26/2024 :**

**OBJET : Admission en non-valeur :**

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des produits irrécouvrables  
Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire le montant, ci-dessous, au budget 2024 en non-valeur :  
Au compte 6541 : 106 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'inscrire la somme de 106 € en admission en non-valeur  
**ACCEPTE** l'admission en non-valeur de cette créance.

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 12/06/2024  
et de sa publication le 12/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëticia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n° 27/2024 :**

**Objet : Désignation d'un référent pour la structure APIDOR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la structure APIDOR regroupe les deux syndicats apicoles du Département (l'Abeille P2rigourdine et le Rucher du Périgord) représentant quelque 1 200 adhérents.

APIDOR a signé une convention pour la mise en place d'une plateforme interactive de lutte contre le frelon asiatique (BEES FOR LIFE). Le lancement et le financement de cette plateforme ont été pris en charge au moyen d'une subvention attribuée par le Conseil Départemental à APIDOR.

Dans cet objectif, APIDOR souhaite faire adhérer le plus grand nombre de communes à cette plateforme, pour cela il convient de proposer un référent par commune.

Madame le Maire propose de nommer M MOUTY Nicolas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer M. MOUTY Nicolas comme référent de la commune de Négrondes.

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 18/06/2024  
et de sa publication le 18/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 18 juin 2024

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

Del n° 28 /2024 :

**OBJET : Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l' « Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal**
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme

**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n° 29 /2024 :**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°28/2024 pour erreur matérielle**

**OBJET : Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.**

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l' « Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal**
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple

## AR Prefecture

024-212403083-20240610-DELIB29\_2024-DE  
Reçu le 13/06/2024

Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en  
marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme

- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- **SOUTIENT** cette action ;
- **DESIGNE** Laëtitia BETIZEAU titulaire et Annie SEES suppléante, comme « élue rural relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 13/06/2024  
et de sa publication le 13/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 12 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE



**COMMUNE DE NEGRONDES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mil vingt-quatre, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 05 juin s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - COMBEAU Bertrand - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - FATIN Yannick - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Claude CAMELIAS donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Christophe PATEYAS

Secrétaire de séance : Maryse AMBERT

**Del n° 30 /2024 :**

**OBJET : Recrutement d'un agent non titulaire pour remplacement d'un agent titulaire indisponible au sein de l'Agence Postale :**

Le Conseil Municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de non titulaires territoriaux indisponibles ;

Madame le Maire propose Michelle POMPIDOU pour remplacer l'agent titulaire en cas d'indisponibilités.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- d'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer la fonctionnaire de l'Agence Postale momentanément indisponible ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Certifiée exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
en sous-préfecture le 18/06/2024  
et de sa publication le 18/06/2024  
Le Maire  
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 18 juin 2024  
Pour extrait conforme  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire,  
Françoise DECARPENTRIE

